



**PRESENTATION**  
PRESENTATION

**DES BUDGETS**  
DES BUDGETS

**PRIMITIFS 2023**  
PRIMITIFS 2023

---

# **PREAMBULE**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Après le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2023, le Budget Primitif 2023 est la seconde étape qui concrétise les orientations de la municipalité.

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (décision modificative).

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

# PARTIE I

## BUDGET PRIMITIF 2023

### BUDGET PRINCIPAL

#### I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget principal 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **7 932 840€**.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### 1- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2022	BP 2023	Différence BP 2023 - BP 2022	En %
011	Charges à caractère général	1 341 080,00	1 817 100,00	476 020,00	35,50
012	Charges de personnel	2 131 032,00	2 243 000,00	111 968,00	5,25
014	Atténuation de produits	121 400,00	135 000,00	13 600,00	11,20
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	60 798,00		-60 798,00	
65	Autres charges de gestion	626 433,00	644 538,32	18 105,32	2,89
66	Charges financières intérêts	62 500,00	40 000,00	-22 500,00	-36,00
67	Charges exceptionnelles	219 700,00	35 000,00	-184 700,00	-84,07
68	Provisions	1 300,00	5 000,00	3 700,00	284,62
<b>TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 564 243,00</b>	<b>4 919 638,32</b>	<b>355 395,32</b>	<b>7,79</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	300 000,00	350 000,00	50 000,00	16,67
023	Virement à la section investissement	2 495 365,97	2 663 201,68	167 835,71	6,73
<b>TOTAL</b>		<b>7 359 608,97</b>	<b>7 932 840,00</b>	<b>573 231,03</b>	<b>7,79</b>

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement 2023 sont légèrement en hausse par rapport aux évolutions annoncées dans le rapport d'orientation budgétaire (ROB) :

- **Chapitre 011 - charges à caractère général** : +33% par rapport au budget 2022, annoncés dans le rapport d'orientation budgétaire. Finalement, au BP 2023, ce sera **+35.5%** par rapport au BP 2022, en raison de la forte hausse de prix des propositions reçues pour le fauchage des abords de routes en 2023.
- **Chapitre 012 – charges de personnel** : +4.69% par rapport au budget 2022, annoncés dans le rapport d'orientation budgétaire. Finalement, au BP 2023, ce sera **+5.25%** par rapport au BP 2022, en raison de l'inscription de crédits supplémentaires pour prévoir une éventuelle augmentation du nombre de tickets restaurant par agent. Le Centre de Gestion propose une commande mutualisée de titres restaurant et cette proposition sera étudiée prochainement.
- **Chapitre 65 – charges de gestion** :  
Les subventions de fonctionnement allouées aux associations en 2023 s'élèvent à 337 894€, comme détaillées dans le tableau ci-dessous.  
En 2023, reconduction, à hauteur de 13 000€, de l'opération « Chéquiers 3 étoiles » notamment pour aider les familles étoiliennes à régler les activités sportives et culturelles de leurs enfants au sein des associations. Cette dépense était imputée au chapitre 67 en 2022.  
Au BP 2023, la subvention d'équilibre versée au budget annexe du CCAS a dû être augmentée de 5 000€, soit 50 000€, étant donné que le CCAS prendra à sa charge en 2023 le coût de l'organisation d'un après-midi récréatif pour les seniors (animation imputée sur le budget principal en 2022).

Ce chapitre comprend également les crédits liés à la prise en charge par le budget principal du déficit issu de la dissolution, courant 2023, du budget annexe Jacquard pour 4 738.32€

- **Chapitre 67** – charges exceptionnelles : il s’agit notamment des subventions exceptionnelles versées aux associations, détaillées dans le tableau ci-dessous et de crédits inscrits pour des frais relatifs à d’éventuels contentieux de l’urbanisme.

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget 2023 sont en augmentation de **7,79%** par rapport au budget 2022. Cette évolution reste cependant contenue eu égard à la forte inflation qui viendra impacter cette année nos charges à caractère général (chapitre 011).

## **2- Les subventions aux associations**

<b>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS</b>		
<b>NOMS DES ASSOCIATIONS</b>	<b>Subvention fonctionnement 2023 - compte 6574</b>	<b>Subvention exceptionnelle 2023 - compte 6745</b>
ACCA (CHASSE)	360,00 €	
ADMR (Aide à Domicile)	3 000,00 €	
AMICALE SAP (École des jeunes)	270,00 €	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	270,00 €	
ASPIRO (Pompiers)	250,00 €	
BAMBA étoilienne	1 600,00 €	
CANTAVIOURE	300,00 €	
COMITE DES Fêtes	7 000,00 €	3 500,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	12 364,00 €	
FAMILLE RURALE	500,00 €	
DANSE ASSOCIATION	1 000,00 €	
FNACA	300,00 €	
FOOT ( U.S.V. )	3 800,00 €	
HAND	3 800,00 €	
JUDO CLUB ETOILE	700,00 €	
BOULE ETOILIENNE	250,00 €	
SCOUTS DE FRANCE	100,00 €	
TENNIS	1 600,00 €	
THEATRE DES COLLINES	300,00 €	
U.N.R.P.A.	600,00 €	
U.S.B.V.V. ( Rugby )	2 500,00 €	
MJC ETOILE	117 500,00 €	7 000,00 €
SOUVENIRS Français	100,00 €	
PREVENTION ROUTIERE	130,00 €	
MILLESIME 58	100,00 €	
<b>Sous Total</b>	<b>158 694,00 €</b>	<b>10 500,00 €</b>
<b>VIE SCOLAIRE</b>		
UNSS JEAN MACE	500,00 €	
FCPE	400,00 €	
RESTAURANT SCOLAIRE	42 000,00 €	
SAINTE MARTHE (contrat association)	134 000,00 €	
SAINTE MARTHE APEL	400,00 €	150,00 €
SOU	1 500,00 €	
<b>Sous Total</b>	<b>178 800,00 €</b>	<b>150,00 €</b>
<b>INTERNATIONAL</b>		
ETOILE ENTRAIDE	400,00 €	
<b>Sous Total</b>	<b>400,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS EN 2023</b>	<b>337 894,00 €</b>	<b>10 650,00 €</b>

### 3- Les recettes de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2022	BP 2023	Différence BP 2023 - BP 2022	En %
013	Atténuation de charges	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
70	Produits des services	120 377,47	203 000,00	82 622,53	68,64
73	Impôts et taxes	3 878 725,00	4 256 300,00	377 575,00	9,73
74	Dotations et participations	812 000,00	865 530,00	53 530,00	6,59
75	Autres produits de gestion	29 100,00	39 000,00	9 900,00	34,02
76	Produits financiers	5 500,00	10 000,00	4 500,00	81,82
77	Produits exceptionnels	7 000,00	10 000,83	3 000,83	42,87
78	Reprise sur amortissements et provisions	275 000,00		-275 000,00	
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 142 702,47</b>	<b>5 398 830,83</b>	<b>256 128,36</b>	<b>4,98</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	47 100,00	35 000,00	-12 100,00	-25,69
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	2 169 806,50	2 499 009,17	329 202,67	15,17
<b>TOTAL</b>		<b>7 359 608,97</b>	<b>7 932 840,00</b>	<b>573 231,03</b>	<b>7,79</b>

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 7 932 840€ dont 35 000€ de recettes d'ordre (qui ne donnent pas lieu à encaissement) et 2 499 009.17€ correspondant au résultat reporté de fonctionnement 2022 après affectation du résultat.

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 se détaillent comme suit :

- **Chapitre 70 – produits des services** : 203 000€ correspondant au produit des concessions dans les cimetières, aux redevances d'occupation du domaine public, à la facturation de la cantine (à compter de septembre), du périscolaire, aux remboursements de charges par Valence Romans Agglomération pour la médiathèque.
- **Chapitre 73 – impôts et taxes** : 4 256 300€. Il s'agit du produit des impôts locaux avec une augmentation des bases de 7.1% (pas d'augmentation des taux), de la dotation de solidarité communautaire, de l'attribution de compensation versée par l'Agglomération, des droits de place, de la taxe sur les pylônes, de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et de la taxe additionnelle aux droits de mutation.
- **Chapitre 74 – dotations et participations** : 865 530€. Produit issu de la dotation de solidarité rurale, du Fond de compensation de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement, des compensations au titre des exonérations de taxes foncières, des prestations de service de la CAF, de la participation du SYTRAD.
- **Chapitre 75 – autres produits de gestion courante** : 39 000€. Il s'agit des revenus des immeubles et de la redevance de la CNR.
- **Chapitre 77 – produits exceptionnels** : 10 000.83€. Cela concerne uniquement les éventuels remboursements d'assurance suite à des sinistres.

## II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire, afin de proposer un budget sincère, la section investissement du budget principal 2023 est présentée en suréquilibre : 6 178 840€ en recettes et 4 431 110€ en dépenses.

### 1- Les dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2022	BP 2023	Différence BP 2023 - BP 2022	
				En %	
20	Immobilisations incorporelles (sauf compte 204)	139 172,00	75 189,16	-63 982,84	-45,97
21	Immobilisations corporelles	3 201 936,30	326 238,33	-2 875 697,97	-89,81
23	Immobilisations en cours	811 493,97	308 535,69	-502 958,28	
Opérations d'équipements		478 884,85	3 070 036,82	2 591 151,97	541,08
<b>Sous total dépenses d'équipement</b>		<b>4 631 487,12</b>	<b>3 780 000,00</b>	<b>-851 487,12</b>	<b>-18,38</b>
204	Subventions d'équipement versées	210 110,00	155 110,00	-55 000,00	-26,18
16	Remboursement capital emprunts	430 400,00	280 000,00	-150 400,00	-34,94
020	Dépenses imprévues (investissements)	32 800,00		-32 800,00	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>5 304 797,12</b>	<b>4 215 110,00</b>	<b>-1 089 687,12</b>	<b>-20,54</b>
1068	Dotation fonds divers réserves		63 000,00	63 000,00	
040	Opérations d'ordre entre sections	47 100,00	35 000,00	-12 100,00	-25,69
041	Opérations patrimoniales	60 350,00	118 000,00	57 650,00	95,53
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)	429 042,88		-429 042,88	
<b>TOTAL</b>		<b>5 841 290,00</b>	<b>4 431 110,00</b>	<b>-1 410 180,00</b>	<b>-24,14</b>

### LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BP 2023

Libellé des dépenses d'équipement	Restes à réaliser (dépenses engagées en 2022, à réaliser en 2023)	Propositions nouvelles 2023	Total opérations investissements 2023
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	75 189,16 €		75 189,16 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	326 238,33 €		326 238,33 €
Chapitre 23 - immobilisations en cours	308 535,69 €		308 535,69 €
Opération N°12 - Mairie		241 200,00 €	241 200,00 €
Opération N°13 - Ecoles	7 803,50 €	218 500,00 €	226 303,50 €
Opération N°17 - Espace polyvalent	5 250,00 €	402 000,00 €	407 250,00 €
Opération N°21 - Bâtiments communaux		344 800,00 €	344 800,00 €
Opération N°22 - Voirie		1 138 500,00 €	1 138 500,00 €
Opération N°23 - Réseaux et vidéo protection		230 800,00 €	230 800,00 €
Opération N°24 - Urbanisme		350 000,00 €	350 000,00 €
Opération N°25 - Divers		131 183,32 €	131 183,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>723 016,68 €</b>	<b>3 056 983,32 €</b>	<b>3 780 000,00 €</b>

Les nouveaux investissements inscrits au BP 2023 s'élèvent à 3 056 983.32€, auxquels s'ajoutent les restes à réaliser à hauteur de 723 016.68€, soit un total de dépenses d'équipement prévisionnelles de 3 780 000€.

Les principaux nouveaux investissements 2023 sont :

- **MAIRIE : 241 200€** seront consacrés au réaménagement de l'accueil ainsi qu'à la réalisation d'un audit énergétique.

- 
- **ECOLES : 218 500€**
    - Ecoles du village : mise en conformité électrique à l'école maternelle, remplacement chaudière au groupe scolaire, installation de brise soleil à la garderie périscolaire
    - Ecole de la gare : aménagement de la cour, installation de brise soleil, changement de menuiseries, création d'un bureau dans un modulaire, audit énergétique
  
  - **ESPACE POLYVALENT : 402 000€** correspondant aux frais d'études préalables et à la mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation et extension de l'espace polyvalent.
  
  - **BATIMENTS COMMUNAUX : 344 800€**
    - Gymnase : études et aménagement du gymnase pour accueillir des manifestations (création d'issues de secours), audit énergétique
    - Foot : éclairage du terrain d'entraînement
    - Petits équipements pour les salles associatives
    - Aménagement des bâtiments communaux pour l'accessibilité
    - Ateliers services techniques : mise en conformité électrique
    - Création de 2 appartements pour la location
  
  - **VOIRIE : 1 138 500€**
    - Travaux d'aménagement de l'entrée Nord
    - Traitement voirie Malmonta
    - Installations de voirie (ilots, bordures, aménagements de sécurité, panneaux de signalisation ...), étude de faisabilité routière
  
  - **RESEAUX ET VIDEO PROTECTION : 230 800€**
    - Participation communale aux travaux sur les réseaux télécoms, électriques et réseaux humides
    - Renouvellement du parc de vidéo protection
    - Blocs béton sécurité manifestations
  
  - **URBANISME : 350 000€**
    - Subventions façades, subventions pour l'amélioration de l'habitat
    - Acquisition de terrains suivant l'opportunité
    - Acquisition terrains DIA
    - Régularisations foncières
  
  - **DIVERS : 131 183.32€**
    - Services techniques : remplacement véhicules, débroussailleuse, broyeur d'accotement, mobilier de bureau
    - Police municipale : radios, sono portable
    - Festivités : tables et bancs
    - Subventions aides aux commerces
    - Inspection et diagnostic des ponts et ouvrages d'art

## 2- Les recettes d'investissement

3-

RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2022	BP 2023	Différence BP 2023 - BP 2022	En %
10	Dotation fonds divers (hors compte 1068)	870 000,00	510 000,00	-360 000,00	-41,38
1068	Dotation fonds divers réserves	1 368 931,03	1 000 000,00	-368 931,03	-26,95
13	Subventions d'investissement	746 643,00	577 927,57	-168 715,43	-22,60
<b>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>2 985 574,03</b>	<b>2 087 927,57</b>	<b>-897 646,46</b>	<b>-30,07</b>
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordres	300 000,00	350 000,00	50 000,00	16,67
041	Opérations patrimoniales	60 350,00	118 000,00	57 650,00	95,53
001	Résultat d'investissement reporté (excédent)		959 710,75	959 710,75	
021	Virement de la section de fonctionnement	2 495 365,97	2 663 201,68	167 835,71	6,73
<b>TOTAL</b>		<b>5 841 290,00</b>	<b>6 178 840,00</b>	<b>337 550,00</b>	<b>5,78</b>

Le financement des dépenses d'investissement sera assuré par les recettes suivantes :

- **Chapitre 10** : le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 260 000€ ainsi que la taxe d'aménagement pour 250 000€
- **Compte 1068** : l'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2022 en réserves) pour 1 000 000€
- **Chapitre 13** : les subventions d'investissement
  - Subventions notifiées en 2022 (restant à percevoir) pour 388 237.30€ (subvention de la Région pour le gazon synthétique, subvention de l'Etat pour l'extension de la vidéo protection chemin du Chez, subvention de l'Etat pour la rénovation énergétique du groupe scolaire)
  - De nouvelles demandes de subvention :
    - Les amendes de police pour 1 800€
    - Subvention départementale pour les travaux d'aménagement de l'entrée Nord pour 94 327€
- **Le 001** : le report de l'excédent du résultat d'investissement 2022 pour 959 710.75€
- **Chapitre 021** : le virement de la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel) pour 2 663 201.68€.

On peut noter qu'aucun recours à l'emprunt ne sera nécessaire pour financer les projets d'investissement 2023.



**PARTIE II**

**BUDGET PRIMITIF 2023**

**BUDGET ANNEXE**

**« LOTISSEMENT JACQUARD »**

Les opérations d'aménagement de la voirie du lotissement JACQUARD se sont terminées en ce début d'année et le budget ci-dessous de 2023 intègre les prévisions budgétaires permettant les écritures de dissolution de ce budget annexe. Cette dissolution fait apparaître un déficit global de 4 738.32€ qui sera pris en charge par le budget principal (dépense inscrite au compte 6521 au BP 2023).

<b>BUDGET 2023 - LOTISSEMENT JACQUARD</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Dépenses	Libellé	Montants HT en €	Recettes	Libellé	Montants HT en €
6045	Maîtrise d'œuvre	2 000,00	002	Résultat reporté N-1 (excédent)	139 790,64
605	Travaux	58 000,00			
65888	Arrondis de TVA	10,00			
71355	Variat° stocks Terrains aménagés	84 518,96	7552	Déficit pris en charge par le budget principal	4 738,32
<b>TOTAL</b>		<b>144 528,96</b>	<b>TOTAL</b>		<b>144 528,96</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Dépenses	Libellé	Montants HT en €	Recettes	Libellé	Montants HT en €
001	Résultat reporté N-1 (déficit)	84 518,96			
3555	Terrains aménagés		3555	Terrains aménagés	84 518,96
<b>TOTAL</b>		<b>84 518,96</b>	<b>TOTAL</b>		<b>84 518,96</b>

**PARTIE III**

**BUDGET PRIMLITIF 2023**

**BUDGET ANNEXE**

**« OPERATIONS IMMOBILIERES**

**RESERVES FONCIERES »**

Un compromis de vente pourrait être signé courant 2023 avec un opérateur économique, pour réaliser une opération de construction de logements.

Cependant, il est plus prudent d'attendre de recevoir le produit de cette vente pour prendre en compte cette recette au budget 2023 ainsi que les écritures de dissolution de ce budget annexe, qui en découlent. Le BP 2023 ci-dessous pourra éventuellement être modifié par décision modificative.

<b>BUDGET 2023 - OPERATIONS IMMOBILIERES RESERVES FONCIERES</b>					
<b> FONCTIONNEMENT</b>					
Dépenses	Libellé	Montants en €	Recettes	Libellé	Montants en €
66111	Intérêts	12 000,00			
608	Frais accessoires	12 000,00			
71355	Variat° stocks Terrains aménagés	869 000,00	71355	Variat° stocks Terrains aménagés	881 000,00
			796	Transfert de charges financières	12 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>893 000,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>893 000,00</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>					
Dépenses	Libellé	Montants en €	Recettes	Libellé	Montants en €
001	Résultat reporté N-1 (déficit)	623 076,46			
1641	Remboursement capital emprunt	246 000,00	1641	Emprunt	881 076,46
3555	Terrains aménagés	881 000,00	3355	Terrains aménagés	869 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 750 076,46</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 750 076,46</b>